

LUNDI 16 OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

LA VENDÉE, TERRE D'ENTREPRISES	P.3
LES ENJEUX POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE	P.4
2023 : DÉMARRAGE DE LA PHASE EXPÉRIMENTALE	P.5
LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMÉRATION	P.6
PAYS DE FONTENAY-VENDÉE	P.7
PAYS DES HERBIERS	P.8
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION	P.10
PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	P.12
CENTRE DE RESSOURCES EN INNOVATION	P.13
RETIS	P.14

LA VENDÉE, TERRE D'ENTREPRISES

Le miracle économique vendéen n'est aujourd'hui plus à prouver : le département dispose d'un tissu économique diversifié, dynamique et ancré territorialement. Il s'agit néanmoins d'un modèle soumis aux assauts de la concurrence. De plus, la Vendée est le seul département de la région des Pays de la Loire à ne pas disposer d'une technopole de proximité : moins de 100 entreprises vendéennes sont accompagnées par an sur le volet innovation.

L'innovation apparaît donc comme un levier stratégique et opérationnel pour permettre le développement et anticiper les futures mutations.

C'est pourquoi La Roche-sur-Yon Agglomération, le Pays des Herbiers, le Pays de Fontenay-Vendée, Les Sables d'Olonne Agglomération et le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ont souhaité engager une démarche technopolitaine en signant aujourd'hui une convention d'accompagnement à l'innovation sur la Vendée.

L'objectif partagé est clair : faciliter le développement de l'innovation en Vendée en proposant aux entreprises et aux acteurs du territoire une offre de service complémentaire et de proximité.

Pour ce faire, ces 5 EPCI s'appuieront sur la structure Oryon et son Centre de ressources en innovation (CRI) pour mettre en œuvre une phase expérimentale d'accompagnement des entreprises à l'innovation pendant 15 mois, à partir de novembre 2023.

Approuvé par la Région Pays de la Loire, ce dispositif inédit est financé par les EPCI signataires de la convention :

- > 155 000 € pour La Roche-sur-Yon Agglomération;
- > 29 000 € pour le Pays des Herbiers ;
- > 29 000 € pour le Pays de Fontenay-Vendée ;
- > 29 000 € pour Les Sables d'Olonne Agglomération ;
- > 29 000 € pour le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

LES ENJEUX POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

À l'échelle des entreprises

- > Améliorer leur compétitivité
- > Attirer de nouveaux talents

À l'échelle de l'enseignement supérieur et de la recherche

- > Renforcer le lien avec les entreprises
- > Développer l'offre de formation et la recherche

À l'échelle du territoire

- > Installer et garder les entreprises innovantes
- > Répondre aux défis actuels et futurs

CHIFFRES CLÉS

+ de 31 300 établissements et + de 3 000 créations d'entreprises/an

92% de structures de moins de 10 Équivalents temps plein Un tissu économique diversifié et composé principalement de petites entreprises

250 formations, 60 établissements et + de 8 000 étudiants (source : ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – 2020)

demandes d'accompagnement depuis 2013 par le CRI de La Roche-sur-Yon, soit une vingtaine de projets accompagnés par an dont + de 50% hors agglomération.

2023:

DÉMARRAGE DE LA PHASE EXPÉRIMENTALE

L'innovation, véritable levier d'attractivité, de compétitivité et de progrès, est la clé d'un développement à long terme. Elle est un moteur de la croissance et permet d'apporter des évolutions qui répondent aux défis de transition à venir.

La mission confiée à Oryon et son CRI vise à accompagner des entreprises de chaque territoire pendant l'année d'expérimentation, sur la base de 3 piliers développés au sein du Centre de Ressources en Innovation : promouvoir, accompagner et animer.

Promouvoir

Une sensibilisation des entreprises aux enjeux de l'innovation sera opérée afin de développer l'attractivité du territoire vendéen, d'attirer de nouveaux talents et de développer la formation.

Accompagner

Des actions d'appui opérationnelles, concrètes et pertinentes auprès des entreprises seront réalisées : accueil 1er entretien, accompagnement court et long, mise en place de programmes d'accompagnement clés en main, aide au montage de dossiers.

Animer

Une animation transverse de l'écosystème pour développer le sourcing, le partage d'expérience et les synergies thématiques sera réalisée sur les territoires.

Ces axes doivent permettre de se rapprocher au plus près, à l'issue de la phase expérimentale début 2025, du référentiel RÉTIS, organisme de labellisation des technopoles. Une convention spécifique entre Oryon-CRI et chaque EPCI définira :

> Les objectifs souhaités par chaque EPCI durant cette période expérimentale ;

> La participation financière de chaque EPCI qui distinguera l'offre de base objet de la convention générale et les missions particulières confiées en surplus à Oryon-CRI.

Dans cette phase expérimentale, le lien avec l'enseignement supérieur sera traité sous la forme d'un groupe de travail entre les EPCI, la Région Pays de la Loire et RETIS. Cette instance se réunira à minima 2 fois pendant cette période.



Classée dans le top 15 des villes françaises où il fait bon vivre (source: Le Journal du Dimanche) et premier pôle d'emplois en Vendée, La Roche-sur-Yon s'inscrit depuis plusieurs années dans une démarche volontariste pour l'insertion, la création d'emploi et l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire.

Dopée par la présence de géants de l'industrie (Sepro robotique, Cougnaud, Atlantic, Rideau, Akena...), **l'économie agglo-yonnaise affiche son dynamisme** : on compte aujourd'hui plus de 7 500 entreprises et 9 920 offres d'emplois avec un taux de chômage de 5%.

Ces chiffres ont été rendus possibles grâce un investissement quotidien de la Ville et de l'Agglomération :

- > L'accompagnement des entreprises dans leur installation et leur développement via l'agence de développement économique Oryon ;
- > L'accompagnement des publics éloignés de l'emploi ;
- > Le développement de l'offre étudiante et la mise en relation avec les entreprises locales à travers le Schéma local de l'enseignement supérieur;
- > Le maintien d'une dynamique d'implantation des entreprises ;
- > Un objectif affiché de plus 5 500 logements à l'horizon 2028 dans le cadre du Plan local de l'habitat ;
- > Le développement de l'offre de transports ;
- > La préservation de la qualité de vie avec la démarche « Ma Ville Demain » pour proposer aux habitants de nouveaux services de qualité, en adéquation avec les usages et besoins futurs.

Afin de créer les conditions favorables au développement des entreprises, au recrutement des compétences et à l'accompagnement des démarches innovantes, l'Agglomération mise sur le dialogue entre chefs d'entreprise, partenaires et pouvoirs publics locaux.

Des actions concrètes ont été réfléchies dans les domaines du recrutement, de la mobilité, du logement, de la formation et de la recherche, de l'efficacité énergétique, de la gestion des déchets.

Parmi elles figure la mutation des espaces économiques et notamment la mise à disposition de friches industrielles pour accompagner des projets industriels innovants. Après le Jardin d'affaires qui a vu le jour à Dompierre-sur-Yon et qui concilie développement économique, bien-être au travail et préservation de l'environnement, l'agglomération accueillera prochainement le pôle d'excellence dédié aux énergies nouvelles et à la mobilité durable Atinea (Atlantique, innovation, énergie, automatisme), en lieu et place de l'ancienne usine Michelin.

La convention d'accompagnement à l'innovation des entreprises vendéennes signée aujourd'hui constitue ainsi la suite logique de cette démarche proactive pour la cohésion et le développement économique locaux.

Après la signature le 25 octobre 2022 de la convention d'objectifs « Territoires d'industrie », c'est une nouvelle étape franchie pour La Roche-sur-Yon Agglomération dans l'accompagnement des entreprises!



Une collectivité engagée pour son Territoire!

Créée en 2017, la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée est jeune mais ambitieuse. Ambitieuse pour son territoire, ses habitants et ses entreprises. Situé entre Marais poitevin et Bocage vendéen, le Pays de Fontenay-Vendée est un territoire aux multiples terroirs. Chargé de patrimoine et d'histoire, il reste un espace à taille humaine (25 communes et 36 000 habitants), rassurant, où tous les services sont proposés.

La Communauté de communes agit pour le développement du territoire et poursuit 5 objectifs de coopération prioritaires :

- > Renforcer la cohésion territoriale ;
- > Conforter l'attractivité résidentielle ;
- > Favoriser un développement équilibré du territoire ;
- > Accentuer l'effort en faveur du développement économique .
- > Initier une démarche environnementale pragmatique ;

« Renforcer l'attractivité »

Le développement territorial est une politique essentielle pour notre collectivité qui s'appuie désormais sur l'agence d'attractivité Vendée Grand sud créée en 2023 par les communautés de communes du Pays de la Châtaigneraie, Vendée-Sèvre Autise et le Pays de Fontenay-Vendée afin de soutenir une offre de services structurée en matière d'information, de promotion et de développement touristique et économique.

Vendée Grand Sud portera ainsi la création d'un Office de tourisme à l'échelle de cette nouvelle destination et la stratégie de développement économique attractive reposant sur une culture commune, l'observation économique, l'ingénierie autour de projets structurants et innovants facilitant l'accompagnement et l'implantation des entreprises.

« Entreprendre et Innover »

La richesse du tissu économique du Pays de Fontenay-Vendée alimente une dynamique positive et révèle de nouveaux enjeux pour le territoire en matière de recrutement, de transition écologique, d'innovation et de gestion du foncier.

Ainsi, nous nous sommes engagés notamment dans 2 projets:

- > Territoires d'Industrie : avec ses 472 entreprises, l'industrie représente 7,7 % des actifs de Vendée Grand Sud. La candidature à ce dispositif portée par l'agence vise à développer une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, favoriser la mutation du tissu industriel, créer un éco-système vertueux.
- > Campus « À 2 PAS »: sur les problématiques de l'emploi, ce projet propose une offre de formation à distance aux jeunes bacheliers pour leur permettre de poursuivre leurs études supérieures sur le territoire et acquérir compétences et qualifications. Ouverture dès septembre 2024.
- « L'accompagnement à l'innovation de nos entreprises grâce à cette convention doit nous permettre de renforcer le développement économique et l'attractivité de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, explique Michel Héraud, vice-président de Vendée Grand Sud. Nous sommes heureux de participer à cette expérimentation et de pouvoir développer nos synergies avec les autres territoires vendéens. »



Située au nord-est de la Vendée, la Communauté de communes du Pays des Herbiers est un territoire de 25 000 hectares regroupant 8 communes pour environ 30 000 habitants.

Le Pays des Herbiers : une terre d'entreprises

Le Pays des Herbiers est l'une des collectivités françaises les plus performantes sur le secteur économique et le marché de l'emploi. Avec un taux de chômage le plus bas de l'Hexagone (3,3%), les médias français parlent même de « miracle économique ».

Fort d'une activité multisectorielle et équilibrée (affaires, industrie, tourisme, numérique...), notre territoire compte près de 2 500 entreprises, dont 90 % des établissements sont des TPE de moins de 10 salariés, et permet l'emploi de plus de 17 500 salariés, ce qui nous classe sur le podium du meilleur taux d'activité en France.

Notre Communauté de communes cultive l'esprit d'entreprendre, notamment grâce à la réussite de ses capitaines d'industrie (Groupe Liébot, Briand, Jeanneau-Bénéteau, CWF) et des fleurons comme le Puy du Fou, qui ont tiré au fil des années le Pays des Herbiers vers le haut pour faire la course en tête. Cet état d'esprit de conquête est dans l'ADN du territoire.

Cette réussite repose surtout sur le dialogue et la confiance entre les différents acteurs du Pays des Herbiers. La Communauté de communes s'appuie ainsi sur de nombreuses associations et clubs d'entreprises (Entreprises du Pays des Herbiers, UCAH, associations locales d'artisans et commerçants, Centre des Jeunes Dirigeants, etc.) pour faire front commun et toujours garder une longueur d'avance.

Le Pays des Herbiers est l'alternative « verte » aux implantations dans les métropoles. Notre localisation est idéale pour celles et ceux qui veulent s'installer rapidement à faible coût sans perdre de temps dans les transports. Nous sommes situés au cœur économique du Grand Ouest, à 30 minutes de La Roche-sur-Yon et de Cholet, 45 minutes de

Nantes et des premières plages vendéennes, 50 minutes d'Angers et des Sables d'Olonne. Les autoroutes A83 et A87, desservant les Herbiers, permettent de relier ces villes rapidement. Les gares TGV offrent un accès direct à Paris en moins de 2h depuis Angers et en moins de 2h30 depuis Nantes. L'aéroport international de Nantes renforce ce maillage de transports.

Le Pays des Herbiers : une terre pour les familles

Avec sa situation géographique, son dynamisme économique et sa desserte variée de transports, le Pays des Herbiers ne se repose pas sur ses lauriers. Bien au contraire, nous avons encore d'autres atouts qui font le charme de notre région.

Nous sommes situés au cœur du bocage vendéen, au paysage vallonné et verdoyant, où se mêlent rivières, forêts, étendues d'eau, pâtures... 85 km de pistes cyclables et de nombreux circuits de randonnées sont disponibles pour découvrir votre terre d'accueil tout en vous oxygénant le corps et l'esprit.

L'excellente qualité de vie qu'offre notre territoire passe également par les services dont nous disposons.

De la petite enfance aux études post-bac, nous proposons un enseignement de qualité à vos enfants, avec :

- > 19 centres d'accueil petite enfance;
- > 20 écoles primaires;
- > 4 établissements secondaires ;
- > 4 établissements d'enseignement supérieur ;
- > 4 établissements d'enseignement professionnel.

Nous avons également un Relais Petite Enfance intercommunal (RPE) ainsi qu'une maison de la petite enfance et de nombreux centres de loisirs. Nous proposons une multitude d'événements pour se divertir en famille.



Notre intercommunalité a pour but de préserver la qualité de vie et la santé de nos habitants. Nous avons donc engagé des actions via notre plan climat (le PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et nos besoins énergétiques globaux, maintenir la bonne qualité de l'air, augmenter la part d'énergies renouvelables et trouver des solutions pour lutter contre les risques climatiques.

Pour cela, nous mettons en place de manière continue des gestes concrets comme planter des haies, faciliter l'accès aux mobilités douces par notamment la création d'itinéraires cyclables et de notre nouveau service de location de VAE pour les actifs, le service Temps d'M. Le Pays des Herbiers a d'ailleurs été récompensé à plusieurs reprises pour ses initiatives en matière de politique progressive et réfléchie de Développement Durable.

Le Pays des Herbiers : une terre d'identités

Chacune des 8 communes qui constituent notre Pays des Herbiers apporte son identité propre et spécifique qui participe à la spécificité de notre territoire.

Notre collectivité dispose aussi d'un tissu associatif dense et riche, regroupant divers secteurs d'intérêts (jeunesse, sport, culture, humanitaire, aînés, etc.). Ces associations participent activement au dynamisme et l'animation de notre vie locale et sont l'une des forces du Pays des Herbiers.

Le Pays des Herbiers, c'est aussi une programmation culturelle diversifiée qui rythme l'année, avec de nombreux événements, spectacles et animations, sans compter le Puy du Fou qui attire des milliers de visiteurs chaque saison (fréquentation record en 2023 avec 2,5 millions). Nos activités de plein air et de loisirs comme le bowling, cinéma, accrobranche, centre équestre... et nos équipements sportifs intercommunaux (centre aquatique, complexes sportifs, terrains de sport...) font passer de bons moments en famille ou entre amis.

Le réseau des bibliothèques permet d'accéder à une offre de proximité grâce au maillage de nos 8 bibliothèques soit une offre de plus de 56 000 livres. Dans le même temps, le Cinéma Le Grand LUX rayonne sur l'ensemble du bocage vendéen avec une programmation de qualité.

La Ville des Herbiers propose, quant à elle, une saison culturelle marquée par la variété comme la richesse des spectacles ou animations proposées.



VILLE & AGGLOMERATION

Les Sables d'Olonne Agglomération regroupe les communes des Sables d'Olonne, Sainte-Foy, Saint-Mathurin, l'Île d'Olonne et Vairé. C'est un territoire de 50 000 habitants à l'année et de 200 000 habitants pendant la saison estivale. Son économie est principalement tournée vers les services (53%), le commerce (27%), l'industrie (10%) et le BTP (10%). En 2023, l'Agglomération compte plus de 12 000 emplois salariés pour plus 7 000 établissements économiques. L'Agglomération compte 7 zones d'activités structurantes et un réseau actif d'associations professionnelles (Entreprises des Olonnes, Entreprises des Plesses, NUMERIMER, ARMADA, Office du Commerce et de l'Artisanat...)

Le numérique sur les Sables d'Olonne Agglomération, condition au développement de l'innovation

Dans ce contexte, le numérique prend une part croissante dans l'économie sablaise afin de créer un environnement propice à l'innovation. Dès 2018, l'Agglomération a consacré une zone dédiée aux entreprises du numérique au travers du parc d'activités NUMERIMER. Cette zone de plus de 30 000 m², qui accueille plus d'une vingtaine d'entreprises de la filière et compte plus de 200 salariés, offre un cadre idéal aux entreprises numériques qui souhaitent se développer et innover sur le bassin sablais.

Le bâtiment principal de cette zone est composé de trois espaces qui visent à soutenir le développement du numérique et de l'innovation. Un espace de coworking, un espace d'incubation d'entreprises innovantes et un espace de formation numérique et technologique. La structure technopolitaine vise à compléter cette offre territoriale en améliorant la détection et l'accompagnement dans la durée des projets innovants.

L'innovation maritime aux Sables d'Olonne Agglomération

Le territoire sablais est reconnu pour son identité maritime. Si les compétitions sportives de courses au large (Vendée Globe, Golden Globe Race, La mini-transat...) permettent de l'identifier comme un acteur fort du nautisme, celui-ci a résolument pris le virage d'une destination économique maritime d'innovations.

Cela s'illustre d'abord par la valorisation des entreprises maritimes du territoire. Qu'il s'agisse des constructeurs, des équipementiers ou des entreprises de services, l'Agglomération soutient ses acteurs économiques et leur offre un cadre favorable à leur développement et à l'innovation. Ainsi, la mise en oeuvre du plan de transformation du port de plaisance, « Port Olona 2040 », offrira aux entreprises une zone dédiée à leur croissance. Ce regroupement géographique d'acteurs économiques de la filière permettra d'offrir les infrastructures nécessaires à l'innovation et de stimuler les ambitions collaboratives en faisant émerger de nouveaux projets mutualisés.

L'innovation est également favorisée au travers des différents partenariats réalisés par l'agence de développement du territoire : la SEM Les Sables d'Olonne Développement. En contractualisant un partenariat avec Le Pôle Mer Bretagne Atlantique (PMBA), pôle de compétitivité maritime sur les régions bretonne et ligérienne, la SEM s'intègre dans l'écosystème de l'innovation maritime et peut avancer sur des sujets novateurs structurants. Le PMBA a notamment participé à l'organisation d'un évènement économique aux Sables d'Olonne, centré sur l'innovation et accueillant plus de 100 entreprises, le 31.08.22, avant le départ de la course au large « Golden Globe Race »



VILLE & AGGLOMERATION

Grâce à un deuxième partenariat avec le Nautihub, la SEM offre aux entreprises des services spécialisés supplémentaires pour transformer leurs outils productifs et les intégrer dans les réseaux d'innovation.

Ces partenaires ont participé en 2023 à la création d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui a permis d'identifier 15 entreprises volontaires pour développer des projets innovants sur les thématiques de l'efficacité énergétique, la décarbonation, la digitalisation et les nouveaux services aux plaisanciers. Parmi ces candidatures, trois projets retenus permettront d'accélérer la transformation des infrastructures portuaires :

> Le projet de mutation énergétique et de résilience des ports sablais, porté par l'entreprise AKAJOULE;

> L'étude de préfaisabilité d'implantation de démonstrateurs de création d'énergie houlomotrice, portée par l'entreprise YS – Énergie Marine Développement;

> Le projet de chantier naval mobile et de création d'une aire de REFIT, porté par l'entreprise YUNI-BOAT.

Enfin, la SEM engage des efforts significatifs pour attirer et implanter des entreprises maritimes innovantes exogènes. En partenariat avec ses partenaires et la région Pays de la Loire, celle-ci organise des rencontres et formalise des propositions d'implantation et d'accompagnement. La SEM vise à développer l'économie bleue au travers le renforcement des filières existantes comme la pêche ou le nautisme et le développement de filières d'avenir comme les bioénergies et EMR, les biotechnologies, la valorisation des ressources maritimes, la rénovation ou recyclage des bateaux en fin de vie...

Les perspectives du territoire sont claires : elles visent à permettre aux acteurs maritimes d'innover dans les meilleures conditions et à renforcer son attractivité auprès des entreprises exogènes novatrices. La structure technopolitaine s'inscrit pleinement dans cet objectif et permettra d'appuyer cette démarche volontariste et proactive.



Industrie & Artisanat : un duo qui marche au Pays de Saint Gilles Croix de Vie

La tradition industrielle est ancrée sur notre territoire depuis la fin du XIX ème siècle :

- > Bénéteau, en 1884 à Saint Gilles Croix de Vie ;
- > Gendreau, en 1903 à Saint Gilles Croix de Vie;
- > Ouest Production, en 1914 à La Chaize Giraud;
- > New Holland, en 1956 à Coëx.

De nombreuses entreprises complètent ce tissu économique local dynamique dans des secteurs très variés comme :

- > le nautisme ;
- > le bois / la menuiserie;
- > le travail des métaux ;
- > l'industrie agroalimentaire ;
- > l'industrie de la mode.

L'autre point fort du Pays de Saint Gilles Croix de Vie c'est aussi l'artisanat, notre territoire comptant le plus grand nombre d'artisans par habitant, parmi les intercommunalités vendéennes de plus de 20 000 habitants.

À périmètre géographique constant, en 15 ans, le nombre d'entreprises artisanales a quasiment été multiplié par 2. Aujourd'hui, nous en comptons plus de 1 500.

En matière d'innovation, les petites entreprises artisanales (surtout l'artisanat de production) sont aussi concernées. En effet, un certain nombre d'artisans considèrent leur entreprise comme « un laboratoire d'idées et de pratiques nouvelles », dans lequel ils ont la possibilité de faire preuve de créativité, d'ingéniosité. Ces innovations permettent de faire évoluer leur offre pour s'adapter aux demandes des clients.

Pour certains artisans, la nécessité de résoudre un problème singulier implique de s'engager dans un processus d'exploration et d'expérimentation, et donc de consacrer un effort important pour acquérir des connaissances nouvelles.

La création d'une Technopôle en Vendée pourrait justement aider ces artisans à concrétiser des projets d'innovation, en leur apportant conseils, soutien et mise en relation. Elle participerait aussi à stimuler l'élan innovateur de nos industries.

C'est donc dans cette dynamique que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'inscrit aux côtés de la Roche-sur-Yon Agglomération, le Pays des Herbiers, Terres de Montaigu, les Sables d'Olonne Agglomération pour engager une démarche technopolitaine d'accompagnement sur la Vendée.

Pour l'heure, place à l'expérimentation!



Depuis sa création en 2013, le C.R.I (Centre de Ressources en Innovation) accompagne les entreprises et startups dans leurs projets innovants avec pour missions de :

- > Sensibiliser à l'innovation au travers d'évènements thématiques ;
- > Conseiller les entreprises dans toutes les étapes du processus d'innovation (faisabilité, business model...) afin de définir et structurer leurs projets ;
- > Faciliter l'accès aux financements et aux ressources technologiques grâce à son expertise technique et de la mise en relation;
- > Promouvoir et valoriser les projets innovants grâce à son rayonnement au sein de l'écosystème Vendéen et son réseau de partenaires

Ce ne sont pas moins de 380 projets innovants de tous secteurs qui ont bénéficié de ses services!

Le C.R.I accompagne ainsi sur les 3 dernières années 30% d'entrepreneurs dans le numérique, 35% dans l'industrie, 27% dans le développement durable, 8% d'autres projets (agroalimentaire, santé, ...).

Parmi eux, on peut citer:

- > Célérifère constructeur de trottinettes écoresponsables et spécialiste du reconditionnement de vélos classiques en électriques, basé à Dompierre sur Yon ;
- > Tract-moi fabricant d'un ingénieux dispositif de transport de véhicule électrique pour les tracteurs ;
- > Recycuir qui valorise les chutes de cuir pour réaliser des parements.

Force est de constater ces deux dernières années que la composante environnementale est intégrée à chaque projet d'innovation.

Les projets sont dans la majorité des cas accompagnés entre 2 et 3 ans. À noter qu'il faut 5 ans pour qu'une startup puisse récolter les fruits de l'accompagnement qui démarre très en amont, dès la phase d'idéation.

Le Centre de Ressources en Innovation qui durant 10 ans a œuvré exclusivement sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, va déployer son offre d'accompagnement sur d'autres territoires : Les Sables d'Olonne, Pays des Herbiers, Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Pays de Fontenay-Vendée.



Réseau français de l'innovation

RETIS est le réseau français dédié à la valorisation, la promotion, la professionnalisation et l'observation des écosystèmes territoriaux d'innovation. Il est l'interlocuteur privilégié des acteurs qui font et mettent en œuvre les politiques publiques d'innovation sur les territoires.

Créé il y a plus de trente ans sous forme d'association loi 1901, le réseau RETIS œuvre, à travers et pour le compte de ses membres, au profit du développement de l'innovation et de l'accompagnement de projets innovants au sein des écosystèmes territoriaux français.

Depuis sa création d'abord sous le nom de France Technopole, puis de FTEI (France Technopole Entreprises Innovation) et enfin de RETIS, le réseau a progressivement rassemblé les Technopoles, puis les CEEI (Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation) et les Incubateurs publics, répartis sur l'ensemble du territoire français y compris les DROM – COM.

Depuis 2008, il s'est ouvert aux pôles de compétitivité (qui ont maintenant rejoint l'Association Française des Pôles de Compétitivité) et aux incubateurs privés (adossés aux établissements d'enseignement supérieur), et encore plus récemment à de nouveaux acteurs comme des collectivités locales, des partenaires privés et d'autres à venir.

Maillons complémentaires d'une même chaîne de l'innovation, les membres du réseau RETIS accompagnent au quotidien la création et le développement d'entreprises innovantes et contribuent au développement économique des territoires.

Les missions de Retis

- > La professionnalisation de ses membres à travers le partage d'expérience et de bonnes pratiques, ainsi que la qualification des collaborateurs et la certification des organisations;
- > La promotion et la valorisation de ses membres et des écosystèmes territoriaux d'innovation au niveau national ;
- > La contribution, avec ses membres, aux politiques publiques d'innovation;
- > L'expérimentation de projets pilotes dédiés à l'entrepreneuriat innovant au niveau national et international;
- > La mise à disposition de services, compétences, expertises, et ressources mutualisées à destination de ses membres.

NOTES

CONTACTS PRESSE

La Roche-sur-Yon Agglomération

Malvina SIRISAWAT
02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51
malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

Pays des Herbiers

Cécile HESLON 02 51 66 82 27 cecile.heslon@cc-paysdesherbiers.fr

Pays de Fontenay-Vendée

Barthélémy SANSON b.sanson@fontenayvendee.fr

Les Sables d'Olonne Agglomération

Manuella CHIRON 02 51 23 16 69 manuella.chiron@lessablesdolonne.fr

Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Service Communication a.gateau@payssaintgilles.fr e.maheau@payssaintgilles.fr v.nauleau@payssaintgilles.fr l.bruneau@payssaintgilles.fr a.sauzeau@payssaintgilles.fr

Oryon

Amandine GUILLON 07 71 78 63 93 guillon.a@oryon.fr

Conception & réalisation

Ville et Agglomération de La Roche-sur-Yon - Octobre 2023 **Crédit photographique** Freepik